

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION
DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE**

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° DEC2026_064

DOMAINE : Contrat de cession du droit d'exploitation

OBJET : Avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle
« Buzz in Brass Syndicate » entre la production Engrenage[s] et le
Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des activités du Centre
Culturel la Barbacane

La présidente du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical DCS2026_032 en date du 23 avril 2026 portant délégation du Comité Syndical à la Présidente, et notamment l'alinéa n° 1,

Vu la décision 2026-043 du 18 mai 2026 et le contrat passés avec **la production Engrenage[s]** sise 26, rue Léon Ricottier – 35000 Rennes représentée par Mélanie Lentz, en qualité de Présidente, pour une représentation du spectacle « Buzz in Brass Syndicat » le samedi 27 juin 2026 rue de l'Eglise à Garancières ;

Considérant l'annulation de la représentation prévue le samedi 27 juin 2026, due à la canicule ;

DÉCIDE

Article 1

DE PASSER un avenant à la décision 2026-043 du 18 mai 2026 avec **la production Engrenage[s]** représentée par Mélanie Lentz, en qualité de Présidente, pour le report de la représentation du spectacle **BUZZ IN BRASS SYNDICATE** au :

Dimanche 13 septembre 2026 (horaire à déterminer)

Article 2

Madame La directrice de la Barbacane et Monsieur le comptable public sont chargés de l'application de la présente décision dont ampliation leur sera transmise.

*Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture et
publication sur le site de la Barbacane le 26 août 2026*

Beynes, le 24 août 2026
La Présidente
Sylvie BEGUIER